



COMPTE-RENDU
de la réunion du conseil municipal
du 20 novembre 2019

ORDRE DU JOUR

- 1) **Administration Générale** : Election Secrétaire de séance,
- 2) **Administration Générale** : Désignation remplaçants de conseillers démissionnaires au CCAS et à la communauté de communes Picardie des Châteaux,
- 3) **Finances** : Demande de prêt M49,
- 4) **Sécurité** : Installation alarme Mairie,
- 5) **Sécurité** : Convention voisins vigilants,
- 6) **Association** : Demande autorisation ouverture jardin exotique pour présentation au public
- 7) **Questions diverses.**

ETAIENT PRESENTS :

MM. PORTAS Jacques – FORET Pascal – MAILLARD Cédric et THOMAS Henri
Mmes ALEXANDRE Monique – BONNETIER Paulette – GAUDET Stéphanie –
LEVANDOWSKI Martine – PETIT Franciane

ETAIENT REPRESENTES :

TOURNEMOLLE Éric par ALEXANDRE Monique
MEY James par PORTAS Jacques

ETAIENT ABSENTS :

MM. GUYARD Fabrice et CORDIER Denis

XXXXXXXXXXXXXX

Affaire 1 - Administration Générale : Election du secrétaire de séance.

Madame Stéphanie GAUDET est élue, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Affaire 2 : Administration Générale : Désignation remplaçants de conseillers démissionnaires au CCAS

Suite à la démission de Monsieur Ludovic LIZEUX et Madame Aurore OSTER, les membres du conseil municipal, décident à la majorité (10 voix pour et 1 Abstention), de nommer Monsieur Pascal FORET et Madame Stéphanie GAUDET à la commission du Centre Communal d'Action Sociale.

Affaire 2 : Administration Générale : Désignation remplaçants de conseillers démissionnaires à la communauté de communes Picardie des Châteaux

A la majorité (10 voix pour et 1 Abstention), Madame Franciane PETIT est élue déléguée à la communauté de Communes Picardie des Châteaux en remplacement de Madame Aurore OSTER

Affaire 4 : Finances : Demande de prêt M49

Pour financer les travaux d'assainissement collectif dans la rue Louis Lavère, plusieurs établissements bancaires ont été consultés pour connaître leur meilleure offre de prêt.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité (10 voix pour et 1 voix contre) de retenir l'offre de La Banque Postale et de recourir à un emprunt d'un montant de 150 000 euros et d'une durée de 20 ans au taux fixe de 1.07 %. Monsieur le Maire est autorisé à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Affaire 5 : Sécurité : Installation alarme Mairie

Afin de sécuriser les locaux de la mairie, plusieurs entreprises ont été consultées.

Après examen des propositions, les membres du conseil municipal, à la majorité (8 voix pour et 3 voix contre), décident de retenir l'offre de la société Thuillier pour un montant de 3 848.35 euros TTC et autorisent Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à l'application de cette décision.

Affaire 6 : association : Demande autorisation ouverture jardin exotique pour présentation au public

Monsieur le Maire rappelle que Monsieur VENANT bénéficie d'une autorisation d'ouverture de son établissement d'élevage d'animaux d'espèces non domestiques de première catégorie, situé rue du Cimetière, à hauteur de 13 demi-journées par an. Il sollicite l'autorisation pour ouvrir son établissement au public sans limite de jours.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal décident d'émettre un avis favorable à l'ouverture au public de l'établissement de Monsieur VENANT, association « Le jardin exotique » tous les jours sauf le 1er et le 2 novembre à cause de la proximité immédiate avec le cimetière.

Questions diverses

Stérilisation des chats

Présence de chats errants dans l'impasse des Tulipes.

Périscolaire du soir

L'accueil périscolaire du soir réalisé par la communauté de Communes Picardie des Châteaux est toujours en période d'essai.

Abris bus

Les abris bus des rues Ambroise Croizat et Bernard Lefèvre sont insalubres.

Il faudrait se renseigner auprès du Département ou fermer les abris s'il n'y a pas d'autres solutions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Maire,

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Folleville. The seal features a central coat of arms with a crown on top, surrounded by the text 'MAIRIE DE FOLLEVILLE' and two stars. A large, stylized black signature is written over the seal. Below the seal, the name 'Jacques PORTAS' is printed in a blue, sans-serif font.

Jacques PORTAS